

2RP RENOV'
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 64 Rue de la Neuve
73110 VALGELON LA ROCHETTE
850 050 188 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-six juin,
A 10 heures,

Monsieur Raphael PERILLIAT, demeurant 4 Avenue Maurice FRANCK, 73110 VALGELON LA ROCHETTE, Président et associé unique de la société 2RP RENOV',

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Suppression de la date de clôture du premier exercice qui n'a plus lieu d'être,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide, de transférer à compter de ce jour le siège social de la Société du 64 Rue de la Neuve, 73110 VALGELON LA ROCHETTE au 4 avenue Maurice Franck 73110 VALGELON LA ROCHETTE et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction sera la suivante à compter de ce jour :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

4 avenue Maurice Franck
73110 VALGELON LA ROCHETTE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de profiter de la présente décision pour supprimer à l'article 33 des statuts la référence à la date de clôture du premier exercice qui n'a plus lieu d'être

B.P

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

B.P

Monsieur Raphael PERILLIAT
Président

**CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**

